

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme COMMUNE DE BEAUMONT-EN-VERON (37)

AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

PLU approuvé le
16 décembre 2013

Mise à jour n°1 en
date du 18 août
2015

Modification
simplifiée n°1
approuvée le 07
décembre 2015

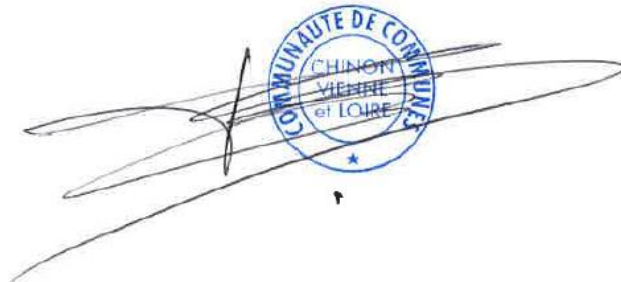
Mise à jour n°2 en
date du 09 mai
2016

Modification
simplifiée n°2
approuvée le 06
juillet 2016

Vu pour être annexé à l'arrêté n°14-06-2018 du Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, en date du 19 juillet 2018 mettant à l'enquête publique le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Beaumont-en-Véron,

Denis FOUCHE

Vice-président de la Communauté de
Communes Chinon Vienne et Loire



Vh Be 23/8/18



COPIE

REÇU LE
20 AOÛT 2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CHINON VIENNE ET LOIRE

Ministère de la Culture

Direction régionale
des affaires culturelles
du Centre

Tours, le 16 AOÛT 2018

Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine d'Indre-et-Loire

Monsieur PETIOT
Direction départementale des territoires
61 avenue de Grammont
37041 TOURS CEDEX

Affaire suivie par
Anne-Françoise Hector
Adjointe au Chef de l'UDAP 37

Tél : 02 47 31 03 03

AFH/AMI - 2018 - n° 125

Stamp with handwritten signatures: Denis Fouché, Anne-Françoise Hector, and W. Fouché. The text 'Copies à :' is visible above the signatures.

Objet : Modification n° 1 du plan local d'urbanisme de Beaumont-en-Véron

Monsieur,

Interrogée sur la modification n°1 du PLU de Beaumont-en-Véron, par courrier en date du 18 juin 2018 de la Communauté de communes, et conformément à la position de mon service exprimée en réunion à ce sujet, à la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, le 4 juillet 2018, je vous prie de prendre en compte, au titre des personnes publiques associées, l'avis suivant :

- sous l'influence du pôle technologique de première importance que constitue la centrale nucléaire de Chinon, l'interfluve originellement champêtre du Véron se transforme au nord de la conurbation d'Avoine et de Beaumont-en-Véron, en un paysage industriel avec une vaste zone d'activité traversée par une large route départementale. Il convient d'accompagner cette transformation de manière à adoucir le contraste entre ce nouveau paysage et les sites pittoresques et historiques consacrés au niveau national et international (site classé de la Confluence entre la Vienne et la Loire, site inscrit au patrimoine mondial "Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes").

À la lumière de ces éléments, j'émet un avis favorable à la modification proposée du PLU sous réserve d'assurer dans le PLU la plantation de haies champêtres sur le pourtour de l'îlot concerné par la modification (route départementale 749, et rue de la Gogue jusqu'au carrefour avec la route départementale 749).

Cela pourrait être fait par l'instauration de bandes d'espaces boisés classés (à créer) longeant ces voies, conformément aux dispositions de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjointe au Chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Indre-et-Loire

(Signature)
Anne-Françoise Hector

Copie : Denis Fouché - Vce Président CC-CVL



TOURAINES INGENIERIE

Original à :	Script Eco
Copies à :	
	URBANISME

Tours, le 09 JUIL. 2018



Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
Monsieur DUPONT Jean-Luc
Président
32 RUE MARCEL VIGNAUD
37420 AVOINE

Objet : Avis du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Beaumont-en-Véron.

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 18 juin 2018, vous sollicitez l'avis du Conseil départemental, sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beaumont-en-Véron.

Après avoir pris connaissance du dossier transmis, le Conseil départemental n'a pas d'observation concernant l'objet de la procédure.

Cette modification du règlement du PLU n'a pas d'impact concernant la visibilité le long de la RD749, dans la mesure où seules les futures constructions situées au sein du nouveau secteur « 1AUch » de la zone d'activités, donc en 2^{ème} rideau, sont concernées par la modification portant la hauteur à 20 m à l'acrotère ou à l'égout du toit.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma sincère considération.

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Jean-Gérard PAUMIER

nr le 00/07/2018 09 -> J.F

Original à :	J.F. Flo
Copies à :	J. Fouche



Monsieur Jean-Luc DUPONT
Président de la Communauté de
communes Chinon, Vienne et Loire
32 Rue Marcel Vignaud
37420 AVOINE

Orléans, le **25 JUIN 2018**

Monsieur le Président,

Vous avez adressé au Conseil régional pour avis, en application des textes en vigueur, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de **Beaumont-en-Véron**.

Malgré tout l'intérêt de la réalisation des documents d'urbanisme, je vous informe que nous n'avons pas d'observation particulière à apporter à votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,
la Directrice adjointe de l'aménagement
du territoire



Isabelle VALMAGGIA



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Indre-et-Loire

Direction Suivi des Entreprises

Tours, le 20 juin 2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHINON
VIENNE ET LOIRE
M. le Vice-Président
32 rue Marcel Vignaud
37420 AVOINE**

Monsieur le Vice-Président,

Vous nous avez transmis le 20 juin 2018, la notification du projet de modification n°1 du PLU de la commune de Beaumont-en-Véron.

Conformément aux articles L 132-7, L 132-9 et L 153-40 du Code de l'Urbanisme, nous accusons réception du dossier et nous vous informons que ce projet n'appelle aucune remarque de notre part.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Vice-Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat d'Indre et Loire,
Le Président de la Chambre Régionale des
Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire,

Gérard BOBIER